

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : nancy-la-rose

<https://www.cadre21.org/membres/d88a5e156b87c2dc1087bdb2>

Date d'obtention : 2022-01-16 23:17:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et la victime.

Évaluer l'incident.

Vérifier l'information.

Si je juge qu'avec les infos recues que des activités sont malveillantes ou criminelle, je contacte la police et je ne parle pas à l'instigateur.

Ensuite je parle à l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il ne faut pas limiter la cueillette d'informations. Si la victime à d'autres infos par la suite qu'elle n'a pas divulguée, on prend les informations pour les ajouter au protocole pour bien faire l'intervention.

Toujours respecter et être conforme avec les politiques de l'établissement. La grille d'évaluation est très importante, outil essentiel. Toujours rassurer la victime. Éviter la consultation des images et vidéo. Agir rapidement et préserver la confidentialité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas parler à l'instigateur si les infos sont considérées comme malveillantes ou criminelles et contacter la police.